

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.2/187  
28 octobre 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

Dixième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 24 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS SOUS-DEVELOPPES  
FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DECLARATION de M. Raymond SCHEYVEN

Au terme de la mission que m'a confiée l'Assemblée générale, je tiens à lui exprimer toute ma reconnaissance pour la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner.

Je voudrais rendre un nouvel hommage à l'éminente collaboration qu'ont bien voulu m'apporter, dans la rédaction du rapport qui vous est soumis, MM. Abbink, Hamid, Madan, Sir Francis Mudie, MM. Oudiette, Popovic, Schneider et Tinbergen. Comme nous nous sommes trouvés d'accord sur la plupart des questions que nous avons étudiées ensemble, je leur ai demandé de bien vouloir s'associer à moi dans la présentation du rapport qui m'était demandé. L'unanimité qui a été réalisée entre nous, ainsi que l'autorité des experts que j'ai consultés, donnent infiniment plus de poids aux recommandations que nous sommes amenés à faire à l'Assemblée générale que si celles-ci étaient le résultat de mon seul travail personnel.

En commentant devant vous ce rapport, je me verrai forcément dans l'obligation de reprendre certaines considérations que j'ai déjà fait valoir devant le Conseil économique et social à Genève. Je vous demande de bien vouloir m'en excuser.

Deux remarques préliminaires s'imposent :

Tout d'abord, le texte de la résolution 822 (IX) qui a précisé notre mandat, semble à première lecture simple et clair. Il nous charge de rédiger "un autre rapport donnant un tableau complet et précis de la forme ou des formes, des fonctions et des responsabilités que pourrait avoir un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, et spécialement des méthodes qui

permettraient d'intégrer les opérations du Fonds aux plans de développement des pays bénéficiaires de son assistance". Toutefois, il a été opportunément rappelé, au cours de la discussion générale, que ce texte avait été l'objet, l'an passé, de très longues discussions, au sein de cette Assemblée, entre ceux qui désiraient que soient rédigés immédiatement les statuts du Fonds spécial et ceux qui estimaient, au contraire, que pareil travail était inutile tant que n'étaient pas réunies les sommes d'argent nécessaires à sa création.

Ayant assisté aux nombreuses séances de travail qui ont été nécessaires à l'élaboration de cette résolution, j'ai compris que notre mission consistait à fixer les grandes lignes de la structure du Fonds spécial. Il ne nous aurait certainement pas été difficile, sur la base du projet que nous vous présentons, de rédiger des statuts ou des textes suffisamment précis, susceptibles d'être traduits en peu de temps en termes statutaires. Mais si nous avons effectué ce travail, nous n'aurions pas répondu à la confiance de l'ensemble des membres de cette Assemblée.

Ensuite, comme vous avez pu le remarquer, notre étude ne modifie qu'en certains points le premier rapport établi par neuf experts en 1953. Aussi de nombreuses questions qui m'ont été posées au Conseil économique et social comme au sein de cette Assemblée, trouvent-elles leur réponse dans l'excellent rapport de nos prédécesseurs.

Je voudrais centrer aujourd'hui mes commentaires sur trois points principaux :

- I. La question des dons et des prêts à faible intérêt.
- II. La structure du Fonds spécial.
- III. Le montant initial dont le Fonds devrait pouvoir disposer pour commencer ses activités.

#### I. DONS ET PRETS

Sur la base d'une décision de l'Assemblée générale, les neuf experts recommandaient d'utiliser les ressources du Fonds spécial non seulement sous forme de dons mais aussi sous forme de prêts à un taux d'intérêt inférieur et à des conditions de remboursement généralement plus libérales que celles consenties par la Banque internationale. Le Comité des neuf prévoyait également une grande latitude quant aux possibilités de réexaminer les conditions de ces prêts.

Depuis longtemps déjà, il m'était apparu que ces recommandations étaient critiquables et que, si elles n'étaient pas modifiées, elles rendraient plus difficile - voire impossible - l'établissement du Fonds spécial. La Banque internationale en particulier faisait valoir, à ce sujet, de nombreuses objections:

- Il pouvait paraître regrettable de voir se constituer au sein des Nations Unies, aux côtés de la Banque internationale, une nouvelle institution financière qui consentirait des prêts à un taux inférieur, à des termes plus éloignés et à des conditions plus libérales, faisant en quelque sorte une concurrence à la Banque internationale et rendant aléatoire le placement des obligations de la Banque sur le marché des capitaux;

- Le seul fait qu'un pays débiteur serait autorisé à ne pas rembourser les prêts qui lui auraient été consentis ou pourrait obtenir termes et délais si sa situation économique et financière l'exigeait, pouvait comporter une prime à la mauvaise gestion;

- Enfin, la Banque internationale faisait remarquer que dans l'ignorance où elle se trouverait des engagements précis pris envers le Fonds spécial par le pays débiteur, il lui deviendrait impossible d'estimer avec exactitude sa capacité d'endettement, ce qui serait de nature à compromettre l'oeuvre qu'elle est appelée à réaliser dans le financement de la mise en valeur des pays insuffisamment développés.

Nous présentons dans notre rapport deux solutions à ces difficultés, qui nous paraissent tenir compte et des objections de la Banque internationale et du désir maintes fois exprimé par les pays insuffisamment développés d'obtenir du Fonds spécial, non seulement des subventions mais encore des prêts à faible intérêt.

1) L'activité du Fonds spécial en faveur des pays insuffisamment développés consisterait principalement dans l'octroi de dons. Il ne serait pas autorisé à consentir des prêts à faible intérêt aux conditions indéterminées et fort libérales envisagées par nos prédécesseurs. Toutefois, il serait possible au Fonds spécial et à la Banque internationale, agissant conjointement, de financer un même projet ou plan de développement économique dans un pays insuffisamment développé, en partie sous forme de dons accordés par le Fonds spécial ou en partie

sous forme de prêts consentis par la Banque internationale. Cette juxtaposition des deux formes d'aide financière se traduirait en fait par une réduction du taux d'intérêt à charge du pays débiteur; le taux d'intérêt pourrait être fixé au niveau voulu selon la proportion des dons et des prêts.

2) Le Fonds spécial consentirait également aux pays insuffisamment développés des prêts réguliers, c'est-à-dire à des conditions normales, mais remboursables en monnaie locale.

Les avantages de ces solutions d'entente avec la Banque internationale sont nombreux :

- Les champs d'activités du Fonds spécial et de la Banque internationale étant étroitement délimités, ces deux institutions travailleraient conjointement et sans heurt au financement de la mise en valeur des pays insuffisamment développés.

- Dans toutes opérations de crédit où interviendraient conjointement le Fonds spécial et la Banque internationale, une partie du financement - celle correspondant au montant des prêts - serait prise en charge par la Banque, ce qui allégerait d'autant les prélèvements que le Fonds spécial aurait à effectuer sur ses propres ressources.

- De même, le remboursement en monnaie locale des prêts qui seraient consentis par le Fonds spécial lui permettrait, dans une certaine mesure tout au moins, de reconstituer ses disponibilités. De la sorte, il ne serait pas obligé de solliciter le renouvellement continu de toutes ses ressources et la charge des pays contributeurs en serait d'autant diminuée.

Ces solutions ne semblent pas avoir obtenu l'entier agrément du Conseil économique et social et de nombreuses délégations ont présenté un certain nombre de remarques et de suggestions fort intéressantes que je crois pouvoir résumer comme suit :

Le Fonds devrait être également autorisé à accorder :

1) Des prêts sans intérêt, remboursables dans la monnaie dans laquelle ils ont été consentis ou dans la monnaie locale du pays débiteur, mais à plus long terme que les prêts consentis par la Banque internationale;

2) Des prêts, remboursables en monnaie locale, mais à faible intérêt.

A l'appui de la première suggestion, prêts sans intérêt et à plus long terme, il a été fait état des arguments que nous faisons nous-mêmes valoir dans notre rapport, notamment sous le paragraphe 35 b :

- Les rapports entre créanciers et débiteurs sont généralement plus "sains" que ceux qui existent entre donateurs et donataires;

- Le Fonds spécial - et plus particulièrement les pays contributeurs - ont tout intérêt à ce que les pays bénéficiaires remboursent le montant du prêt lorsqu'ils sont en mesure de souscrire pareil engagement. Ce remboursement assurerait, en effet, le renouvellement automatique des disponibilités du Fonds spécial;

- Un prêt ne portant pas intérêt ne peut être confondu avec les prêts consentis par la Banque internationale.

A l'appui de la deuxième suggestion, prêts remboursables en monnaie locale et à faible intérêt, il a été fait état des arguments que voici :

- Si le premier type de prêts, remboursables dans la monnaie dans laquelle ils ont été consentis, permet d'abaisser le taux d'intérêt grâce à l'action conjointe du Fonds et de la Banque internationale - en augmentant l'importance relative du don consenti par le Fonds en complément d'un prêt consenti par la Banque - il n'en serait pas de même du second type de prêts remboursables en monnaie locale. Dans cette opération, le Fonds seul intervient et devra donc choisir, selon le mécanisme que nous proposons, entre le don et le prêt à intérêt normal.

- Comme un prêt remboursable en monnaie locale n'entre déjà plus dans la catégorie des prêts dits "commerciaux", il y aurait moins d'inconvénient à ce qu'il soit à faible intérêt.

Comme je l'avais promis au Conseil économique et social en fin de discussion, je n'ai pas manqué de prendre contact avec la Direction de la Banque internationale pour connaître son avis au sujet de ces suggestions. Le Président de la Banque internationale a bien voulu me répondre, en date du 25 août 1955, et c'est avec son autorisation que je vous donne connaissance de sa lettre :

"Je vous remercie de votre lettre du 3 août 1955 dans laquelle vous demandiez l'opinion de la Direction de la Banque internationale sur trois questions concernant les types de prêts que pourrait accorder le Fonds spécial dont le Conseil économique et social envisage la création. Je suis heureux de vous faire connaître mes vues personnelles; cependant, avant de répondre de façon précise, je pense qu'il est utile de résumer brièvement les principales raisons qui inspirent mes réponses. Vous connaissez, il est vrai, la plupart de ces raisons puisque nous avons déjà eu l'occasion de nous entretenir à ce sujet.

"En premier lieu, je suis fermement convaincu que des prêts internationaux réguliers ont un rôle important à jouer dans le développement économique. Je crains qu'un programme généralisé de prêts à long terme et à taux d'intérêt réduit, consentis en monnaie étrangère, en estompant la distinction entre prêts et dons, porte atteinte à la correction des obligations financières internationales et décourage les bailleurs de fonds normaux, privant ainsi le développement du concours dont il devrait bénéficier de la part de ces derniers.

"Je reconnais toutefois que certains pays insuffisamment développés ne disposent, à l'heure actuelle, que de possibilités limitées pour assurer le service d'une dette extérieure et que, si toute l'aide extérieure que requiert leur développement économique prenait la forme de prêts réguliers, il en résulterait pour leur balance des paiements des difficultés insurmontables. Je crois en conséquence qu'une certaine aide sous forme de dons est nécessaire pour permettre à ces pays d'assurer à leur développement un rythme relativement satisfaisant. La combinaison de prêts réguliers et de dons dans des proportions appropriées constitue, à mon avis, le meilleur moyen d'adapter le service total de la dette à charge de la balance des paiements à la situation d'un pays donné.

"Par ailleurs, je reconnais que les législateurs des pays exportateurs de capitaux hésitent souvent beaucoup à fournir une assistance sous forme de dons purs et simples qui, en outre, risquent de compromettre les relations entre donateurs et donataires et d'engendrer à la longue, frictions

et ressentiment. De plus, il y a des cas dans lesquels les dons peuvent soulever des objections d'ordre économique, étant donné qu'ils dissimulent les éléments réels des coûts économiques et découragent le développement des mécanismes favorables à la formation de l'épargne. Pour ces raisons, j'estime que des prêts remboursables en monnaie locale, utilisés à bon escient et dans des cas appropriés, pourraient constituer un instrument utile d'aide internationale. Contrairement à ce que vous suggérez dans votre lettre, je crois que des opérations de ce genre devraient être soigneusement intégrées aux opérations de prêts de la Banque internationale. Ces prêts remboursables en monnaie locale, s'ils étaient bien utilisés et assortis de taux d'intérêt et de conditions de remboursement appropriés, auraient, pour ce qui est des mécanismes de formation d'épargne, le même effet que des prêts réguliers en monnaie étrangère. En même temps, ils seraient si différents en ce qui concerne la forme, l'objectif et les effets sur la balance des paiements qu'ils ne décourageraient pas indûment, à mon avis, les prêts extérieurs réguliers. Au contraire, en renforçant les économies des pays emprunteurs, ils devraient faciliter de tels prêts.

"Compte tenu de ces considérations, mes réponses concernant les trois types d'opérations que vous mentionnez dans vos questions sont les suivantes :

"1. Octroi par le Fonds spécial de prêts remboursables dans la monnaie dans laquelle ils ont été consentis, mais ne portant pas intérêt;"

A mon sens, l'octroi de tels prêts n'est pas souhaitable parce qu'ils porteraient atteinte à la correction des obligations financières internationales, décourageant ainsi les prêts internationaux réguliers. Je ne pense pas qu'il y ait une différence assez grande entre les prêts consentis en monnaie étrangère et à des taux d'intérêt anormalement bas et ceux ne portant pas intérêt, pour justifier une différence d'attitude.

"2. Octroi par le Fonds de prêts remboursables en monnaie locale, mais ne portant pas intérêt;"

L'élimination de l'intérêt ne présenterait, à mon sens, aucun avantage positif et l'on pourrait dire que cette façon de faire déformerait le calcul des coûts économiques et n'encouragerait pas les mécanismes de formation d'épargne. Aussi des opérations de ce genre ne me semblent-elles pas désirables et des prêts remboursables en monnaie locale portant des taux d'intérêt normaux me paraissent plus souhaitables.

"3. Octroi par le Fonds de prêts remboursables en monnaie locale  
à un taux d'intérêt réduit;

Des divergences de vues peuvent évidemment se manifester quant au taux d'intérêt qu'il conviendrait de considérer comme approprié dans des circonstances particulières. Je présume que par "taux d'intérêt réduit", vous entendez un taux qui se trouve tout à fait en dehors de la gamme de taux en usage dans les opérations normales de prêt. Dans cette hypothèse, ma réponse à cette question serait la même que celle que j'ai fournie à la question No 2. Je ne pense pas que la différence entre les prêts sans intérêt et les prêts consentis à un taux d'intérêt anormalement bas soit suffisante pour justifier une autre réponse.

"J'espère que ces remarques vous seront utiles.

"Veuillez agréer ...

(signé) Eugène R. Black".

Les arguments pour et contre me semblent suffisamment clairs pour que vous puissiez vous faire une opinion à ce sujet.

## II. STRUCTURE DU FONDS SPECIAL

Le projet de structure qui vous est présenté a été établi non seulement sur la base de très longues discussions que nous avons eues entre nous mais aussi - et je serais tenté de dire, et surtout - sur la base des conversations que nous avons eues avec les représentants les plus qualifiés des organisations internationales existant dans le cadre des Nations Unies. Toutefois, si sous le paragraphe 28 du rapport, nous proposons que l'Assemblée générale puisse se prononcer à nouveau, après cinq ans de fonctionnement du Fonds spécial, sur la formule de structure, c'est pour lui donner l'occasion de modifier la structure du



Fonds si celle-ci ne donnait pas entière satisfaction. Semblable revision obligatoire après un certain délai, appartient à la technique parlementaire de nombreux pays lorsqu'il s'agit de légiférer sur des matières importantes. Ce même principe a d'ailleurs été admis à San Francisco puisque l'Assemblée générale est précisément invitée cette année à examiner l'opportunité de la convocation d'une conférence qui serait chargée de reviser la Charte.

Ce projet de structure tient évidemment compte des souhaits exprimés et des suggestions qui m'ont été faites, l'année passée, au cours de mes consultations avec les gouvernements. Ces souhaits et suggestions pouvaient se résumer comme suit :

- Ne pas constituer une nouvelle bureaucratie internationale;
- Selon certains, intégrer dans toute la mesure du possible le Fonds spécial dans la Banque internationale;
- Selon d'autres, rattacher autant que possible le Fonds spécial au Bureau de l'assistance technique.

Ne pas constituer une nouvelle bureaucratie internationale

Tel a été le souhait unanimement exprimé par tous les gouvernements et tel a été un de nos principaux objectifs. C'est ainsi que, comme seul personnel nouveau, nous vous proposons la création d'un conseil d'administration et la nomination d'un directeur général.

Les pays représentés déjà au sein du Conseil d'administration de la Banque ou du Fonds monétaire international pourraient d'ailleurs, s'ils le désiraient, se faire représenter par les mêmes personnes au sein du Conseil d'administration du Fonds spécial. Quant au Directeur général du Fonds, je dois à la vérité de dire qu'il ne serait évidemment pas possible d'exiger d'une seule et même personne un aussi immense labeur que celui qui consisterait à présider le Conseil d'administration du Fonds ainsi que le Comité conjoint, à prendre contact avec les pays participants pour s'assurer du paiement de leurs cotisations ainsi qu'avec tous les pays insuffisamment développés pour connaître leurs besoins, avec les diverses organisations internationales pour leur confier l'étude d'abord et ensuite la réalisation des projets qui auraient été approuvés par le Conseil d'administration, à faire rapport tant à la conférence générale du Fonds qu'au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations Unies ...

Il est évident que cette tâche dépasse les possibilités d'une seule personne et que le Directeur général devrait, dès lors, être assisté d'un petit noyau de collaborateurs qui devraient l'aider dans sa mission et de quelques personnes qui devraient assurer son secrétariat. Mais je ne pense vraiment pas que semblable bureau - dont l'objet essentiel serait, je le rappelle, de renforcer la coordination entre toutes les organisations internationales - puisse être qualifié de "nouvelle bureaucratie internationale".

Il m'a été demandé, au cours des débats au Conseil économique et social, si ce personnel très réduit que nous envisagions n'était vraiment pas trop limité et ne porterait pas finalement préjudice à l'activité du Fonds spécial. Ma réponse a été négative et je crois qu'elle devait l'être. Si nous devions faire appel à un personnel plus nombreux, les nouveaux services qui seraient ainsi créés feraient double emploi avec les organisations internationales existant déjà dans le cadre des Nations Unies. Il me semblerait regrettable, par exemple, de constituer au sein du Fonds spécial un département économique et financier qui serait chargé d'estimer la capacité d'endettement du pays demandeur, alors que pareille étude pourrait être si utilement confiée à la Banque internationale qui possède, dans ce domaine, non seulement un personnel d'élite mais dix années d'expérience. Des considérations similaires valent pour l'agriculture, la santé, l'éducation ou le travail, où tout service nouveau ferait forcément double emploi avec l'activité de la FAO, de l'OMS, de l'UNESCO ou de l'OIT. C'est pourquoi notre projet de structure prévoit que ce sont ces institutions spécialisées - agissant soit séparément, soit conjointement - qui seront chargées de l'étude du projet envisagé, comme de son exécution après approbation par le Conseil d'administration.

#### Rapports avec la Banque internationale

Un lien étroit est établi entre le Fonds spécial et la Banque internationale : le Président de la Banque est non seulement membre consultatif du Conseil d'administration mais siège aussi au Comité conjoint aux côtés du Directeur général du Fonds et du Secrétaire général des Nations Unies. Lien trop étroit, m'a-t-on dit lors du débat au Conseil économique et social. Vraiment, je ne le crois pas. La présence du Président de la Banque internationale me paraît, en effet, tout indiquée dans ces deux organismes, non seulement en raison des connaissances et de

l'expérience que la Banque possède dans le domaine de la mise en valeur des pays insuffisamment développés, mais aussi parce que, en sa qualité de Président de la Banque et, demain, de Président du Conseil d'administration de la Société financière internationale, il serait bien placé pour donner l'assurance au Conseil d'administration du Fonds - et dès lors aussi à tous les pays participants - que les projets présentés au Fonds spécial, pour être financés par lui, ne pourraient l'être ni par des prêts ni par le capital privé. Or, il est certainement dans le désir de tous les membres de cette Assemblée de n'autoriser le Fonds à accorder des dons ou des prêts remboursables en monnaie locale, que pour autant que le financement de la mise en valeur des pays insuffisamment développés ne peut être assuré par les méthodes traditionnelles de financement. De plus, dans l'octroi de prêts à faible intérêt, le Fonds sera appelé à travailler en étroite collaboration avec la Banque, ce qui nécessitera une étude et un contrôle en commun.

#### Rapports avec le Bureau de l'assistance technique

Le Bureau de l'assistance technique est représenté au Conseil d'administration du Fonds par son Président-Directeur général et au Comité conjoint par l'intermédiaire du Secrétaire général des Nations Unies. De même, conformément au paragraphe 55 du rapport, les institutions spécialisées des Nations Unies seraient représentées à toute séance du Conseil d'administration à laquelle seraient examinées les demandes qui relèvent de leur compétence. Il va de soi que le Directeur général du Fonds ne limitera pas ses contacts avec la Banque et les autres institutions spécialisées aux seules réunions qu'il aura, au sein du Conseil d'administration ou du Comité conjoint, avec le Secrétaire général des Nations Unies, le Président de la Banque internationale et le Président-Directeur général du Bureau de l'assistance technique. C'est journalièrement que le Directeur général du Fonds sera en rapport avec les représentants des diverses organisations internationales. Toutes les institutions spécialisées qui constituent le Bureau de l'assistance technique travailleront donc, à l'égal de la Banque internationale, avec et pour compte du Fonds spécial. Toutefois, comme je l'ai déjà dit au Conseil économique et social, il est prématuré, avant d'avoir éprouvé le mécanisme du Fonds spécial, d'examiner plus avant la suggestion présentée par certains de fusionner le Bureau de l'assistance technique avec les activités du Fonds spécial.

### III. MONTANT DONT LE FONDS SPECIAL DEVRAIT POUVOIR DISPOSER POUR COMMENCER SES ACTIVITES

Quant au montant dont le Fonds spécial devrait pouvoir disposer pour commencer ses activités, vous connaissez les différentes estimations qui ont été faites par des experts quant aux besoins en dons des pays insuffisamment développés pour assurer leur mise en valeur : 3 milliards de dollars annuellement, selon des experts des Nations Unies auteurs d'une étude sur les "Mesures pour le développement économique des pays insuffisamment développés"; 500 millions de dollars par an, selon l'International Development Advisory Board; 250 millions de dollars au minimum, selon le rapport de nos prédécesseurs, si l'on veut que l'action du Fonds soit sensible.

Au chapitre III de notre étude, mes collègues et moi avons fait valoir les raisons pour lesquelles le Fonds spécial pourrait peut-être commencer ses activités avec une somme inférieure à celle fixée par nos prédécesseurs.

Je résume succinctement les divers arguments : la préparation des plans et des programmes, la formation des techniciens indispensables, pourraient demander un temps considérable; la capacité d'absorption du capital étranger par les pays insuffisamment développés étant limitée, des investissements trop massifs présentent un danger d'inflation; la possibilité d'un financement conjoint par le Fonds et la Banque d'un même projet ou plan de développement réduirait d'autant l'effort de financement réclamé au Fonds spécial. A ces divers éléments, on pourrait encore en ajouter d'autres, tels que les possibilités d'utilisation pacifique de l'énergie atomique grâce à laquelle, demain peut-être, des centrales électriques pourraient être construites à meilleur marché; là surtout où n'existent pas les sources traditionnelles d'énergie et où celle-ci doit être transportée à grands frais.

Toutefois - parlant ici en mon nom personnel - j'ai déjà dit au Conseil économique et social que je ne pouvais, pour ma part, souscrire à semblables conclusions que pour autant que le chiffre qui serait fixé par l'Assemblée générale ne serait pas très nettement inférieur au montant envisagé par nos prédécesseurs. Un montant de 50 ou 100 millions de dollars serait, à mon sens, nettement insuffisant pour permettre au Fonds spécial de remplir sa mission et surtout pour lui permettre de jouer ce rôle multiplicateur qu'on peut raisonnablement attendre de

son action qui va assurer la mobilisation des ressources propres des pays insuffisamment développés et donner naissance à des investissements rentables de nature à intéresser le capital privé et à faire l'objet de prêts de la Banque internationale.

Cette déclaration, je le crains, a déplu à certains délégués. Je leur demande de bien vouloir reconsidérer leur position. Je me rends parfaitement compte qu'il serait plus facile d'obtenir la création du Fonds spécial, si l'on se contentait d'un capital de départ de 50 millions de dollars plutôt que de 250 millions de dollars; mon seul souci, en prenant pareille position, est de servir au mieux la cause des pays insuffisamment développés. Un Fonds spécial des Nations Unies de 50 millions ou de 100 millions de dollars ne serait pas, à mon sens, à même de remplir la mission qui lui serait assignée, à moins que l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil d'administration du Fonds ne prennent une décision qui me semble politiquement fort difficile à prendre, celle de centrer l'action du Fonds spécial, pendant les premières années de son activité, sur une seule région d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique ou d'Europe.

S'il ne pouvait en être ainsi, ce n'est pas en édifiant par-ci par-là une école, une université, un hôpital, une route, un chemin de fer, un barrage - aussi utiles et nécessaires que puissent être pareils investissements - que l'action du Fonds spécial aurait cet effet multiplicateur dont je viens de parler et qui est seul susceptible de donner à son activité toute l'ampleur désirable. Mieux vaudrait alors tout simplement mettre ce supplément de ressources à la disposition du Bureau de l'assistance technique, qui pourrait aisément l'utiliser selon les normes qui président aujourd'hui à la répartition de ses ressources.

J'en arrive maintenant au deuxième rapport que je suis chargé de vous présenter, aux termes de la résolution 822 (IX), c'est-à-dire aux résultats des consultations que j'ai poursuivies cette année auprès de nombreux gouvernements afin de connaître l'appui qu'ils étaient disposés à accorder au Fonds spécial.

Comme l'an passé, j'ai particulièrement visité les capitales des pays industrialisés; c'est ainsi que je me suis rendu successivement à Moscou, Washington, Bruxelles, La Haye, Copenhague, Oslo, Stockholm, Paris, Rome, Londres, Bonn et Berne. Les pays insuffisamment développés ne m'en voudront certainement pas

d'avoir consacré la plus grande partie de mon activité aux démarches que je désirais effectuer dans les capitales des pays industrialisés. Ils comprendront que, c'était là qu'il me fallait plus particulièrement plaider la cause du Fonds spécial.

En adoptant, le 7 décembre 1953, la résolution 724/A/VIII, les Etats Membres des Nations Unies ont pris un engagement solennel : ils ont affirmé qu'ils étaient "prêts à demander à leurs peuples, lorsque des progrès suffisants auront été accomplis dans la voie du désarmement mondial, de verser à un Fonds international créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une partie des économies qu'aura permis de réaliser ce désarmement afin d'aider au développement et à la reconstruction des pays insuffisamment développés".

Vous vous **rappellerez** que, l'année passée, j'ai pu vous annoncer qu'un certain nombre de pays se déclaraient prêts à accorder leur appui au Fonds spécial, sans subordonner leur participation à une réduction générale des dépenses d'armements, le développement des pays insuffisamment développés constituant à leurs yeux un problème urgent dont la solution était de nature à contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce groupe se trouvaient non seulement l'ensemble des pays insuffisamment développés, mais aussi certains pays industrialisés : la Belgique, le Danemark, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Les Gouvernements danois, néerlandais et norvégien ont bien voulu, cette année, préciser le montant de leur participation dans un capital de départ de 250 millions de dollars.

Par contre, les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni continuent à faire du désarmement mondial sous contrôle international une condition préalable à leur participation à un Fonds international d'aide au développement et à la reconstruction des pays insuffisamment développés. Je crois pouvoir ajouter, sur la base des conversations particulières que j'ai pu avoir avec leurs représentants, ou sur la base des déclarations que ceux-ci ont faites au cours de la discussion générale, que telle est également la position de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande. L'attitude de ces grands pays industrialisés, et principalement celle des Etats-Unis, est évidemment fort importante car les autres pays industrialisés, dont je viens de vous rappeler les noms, et qui se sont déclarés favorables à la constitution du Fonds sans attendre le désarmement mondial sous

contrôle international, n'envisagent néanmoins d'y participer que pour autant que les grands pays industrialisés, et plus particulièrement les Etats-Unis, lui apportent leur concours.

De son côté, l'Union soviétique, qui s'était abstenue lors du vote de la résolution du 7 décembre 1953 et de la première mission qui me fut confiée, a depuis lors modifié son attitude, et son représentant au Conseil économique et social à Genève, a déclaré, le 28 juillet dernier, "l'affirmation que les fonds rendus disponibles par le désarmement deviendraient la principale source de financement du Fonds spécial n'excluait pas la possibilité de créer ce Fonds avant la conclusion de l'accord sur le désarmement".

Au cours de la discussion générale, un grand nombre d'orateurs ont opportunément rappelé l'importante déclaration faite à Genève, lors de la conférence des Quatre Grands, par le Président du Conseil français. M. Edgar Faure y proposait une réduction des crédits militaires et le transfert d'une large fraction des économies en résultant à un fonds international qui passerait dans les pays d'origine des commandes de biens d'équipement pacifiques à destination des régions sous-développées. Commentant ce discours, M. Jules Moch, délégué de la France, déclarait le 29 août dernier devant la Sous-Commission du désarmement : "Les habitants des régions sous-développées ont fait connaître par la voix de leurs représentants à l'ONU qu'ils refusaient de lier le sort du SUNFED au succès hypothétique d'un plan de désarmement; qu'ils souhaitaient voir le Fonds doté sans délai de ressources assurées. Mais il ne les a pas encore obtenues. Nous le déplorons, nous qui avons dès le début donné notre accord au principe de ce Fonds. Aussi, proposons-nous de le doter sans délai de crédits prélevés sur les budgets militaires afin que ces prélèvements provoquent et accélèrent le désarmement au lieu de découler de la réalisation préalable de celui-ci".

Ces déclarations du Président du Conseil français et du délégué de la France à la Sous-Commission du désarmement, constituent sans nul doute un sérieux pas en avant puisque, dans le plan français, la création du Fonds ne dépend plus du désarmement mondial, mais devient un élément du mécanisme de contrôle de ce désarmement

Dois-je enfin rappeler, pour compléter ce tableau, les résultats satisfaisants de la Conférence des Quatre Grands à Genève, de la Conférence relative à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et aux progrès qui semblent avoir été réalisés à la Sous-Commission du désarmement?

Hier encore, la condition qui avait été mise à la réalisation de la promesse solennelle du 7 décembre 1953 - des progrès suffisants dans la voie du désarmement mondial sous contrôle international - semblait bien lointaine; aujourd'hui, rien ne dit que des résultats ne pourront être atteints dans ce domaine dans un avenir plus rapproché que les plus optimistes d'entre nous n'osaient l'espérer. Aussi, quelle que soit la décision que prendra l'Assemblée générale au sujet de la résolution qui lui est proposée par le Conseil économique et social relativement au Fonds spécial, je ne puis suffisamment insister pour qu'au cours de l'année prochaine, tant le Conseil économique et social que l'Assemblée générale suivent de près la question de la constitution du Fonds spécial, car tous progrès dans la voie du désarmement mondial sous contrôle international représenteront parallèlement autant de pas décisifs dans la voie de la constitution du Fonds spécial.

Ces divers commentaires que je vous présente au sujet de l'attitude des différents gouvernements et de la situation internationale en général, pourraient vous laisser croire que je suis personnellement plutôt satisfait des progrès qui ont été réalisés, au cours de cette année, par le projet du Fonds spécial. Bien au contraire, je ne le suis nullement, et cela pour deux raisons :

D'abord, parce que je suis plus que jamais convaincu que si les pays insuffisamment développés et les pays industrialisés qui sont favorables à la constitution immédiate du Fonds spécial, avaient voulu faire un grand pas en avant dans la voie de la constitution du Fonds, il leur aurait fallu, à l'exemple du Danemark, de la Norvège et des Pays-Bas, comme je leur ai maintes fois suggéré, préciser le montant de leur participation dans un capital de départ de 250 millions de dollars, dans la proportion de leurs contributions au capital de la Banque internationale, du Fonds monétaire international ou d'autres organisations internationales.

Ensuite, parce que j'appartiens moi-même au nombre de ceux qui estiment que la mise en valeur des pays insuffisamment développés constitue le "grand problème de l'heure".



Comme je suis appelé aujourd'hui à introduire le débat, j'espère que vous ne m'en voudrez pas si, sous peine de me répéter, j'expose une nouvelle fois à l'Assemblée générale les éléments essentiels qui sont à la base de ma conviction.

Sur la base des Articles 55 et 56 de la Charte, les Nations Unies ont mis sur pied l'assistance technique et diverses institutions spécialisées telles que la Banque internationale, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et l'OIT. Nous sommes tous légitimement fiers de ces organisations et de ce qu'elles ont accompli dans la mise en valeur des pays insuffisamment développés. J'espère ne froisser personne en disant toutefois qu'en face des besoins immenses des pays insuffisamment développés, les quelque 1.800 techniciens de l'assistance technique sont insuffisamment nombreux. Dix-huit cents techniciens pour 70 pays qui font appel au Programme élargi de l'assistance technique des Nations Unies, cela ne représente encore que 25 techniciens en moyenne pour chaque pays demandeur. Chaque fois que j'ai pris contact, dans un pays insuffisamment développé, avec les représentants de l'assistance technique ou d'une institution spécialisée de l'ONU, ceux-ci ne m'ont pas seulement déclaré que l'envoi de techniciens plus nombreux serait bien accueilli dans le pays que je visitais, mais ils ont surtout souhaité le succès complet de ma mission. L'activité de ces techniciens, les conseils qu'ils peuvent et doivent donner aux autorités d'un pays insuffisamment développé pour assurer son développement économique et social, s'accompagne presque fatalement d'une mise de fonds que seul le Fonds spécial serait en mesure d'apporter. De même, le montant d'un milliard de dollars que la Banque internationale a été à même de prêter à l'ensemble des pays insuffisamment développés n'est pas à l'échelle de leurs immenses besoins en capitaux; le Président de la Banque internationale lui-même n'a-t-il pas, à plusieurs reprises, attiré notre attention sur ce point, notamment le 10 décembre 1951, dans le discours qu'il prononçait devant cette Assemblée?

Nous nous proposons de constituer cette année une Société financière internationale, au capital de 100 millions de dollars, dont le but essentiel est de drainer le capital privé vers les pays insuffisamment développés. Mais nous savons tous que, pour constituer des occasions d'investissements rentables seules susceptibles d'intéresser le capital privé qui recherche légitimement le profit, comme d'accroître le rôle de la Banque internationale qui réclame légitimement

le paiement d'un intérêt sur l'argent prêté, il faut au préalable que soit constituée cette infrastructure économique-sociale sur laquelle repose l'appareil de production proprement dit, c'est-à-dire un minimum de routes, de centrales électriques, d'écoles, d'hôpitaux, d'habitations et d'édifices publics. L'expérience montre que c'est seulement lorsque cette base est établie que la production peut se développer harmonieusement et l'initiative privée jouer entièrement son rôle. Dans les pays industrialisés, cette infrastructure est généralement constituée par l'Etat qui en assure le financement grâce aux ressources fiscales et à l'épargne. Mais dans les pays insuffisamment développés, où le revenu moyen annuel par habitant est souvent de l'ordre de 25 à 50 dollars, les ressources fiscales sont minimes et l'épargne modeste. Ce financement supplémentaire qui doit être apporté aux pays défavorisés par les pays riches, ne peut être assuré que par des capitaux publics, et, dans une large mesure, qu'au moyen de subventions.

Telle serait l'oeuvre du Fonds spécial des Nations Unies.

Dans ce tableau de ce qui a été réalisé en faveur des pays insuffisamment développés, je me limite volontairement à l'activité de l'Organisation des Nations Unies et je laisse de côté tout ce qui a été fait par les métropoles en faveur de leurs territoires dépendants, de même que dans le cadre de l'aide bilatérale ou multilatérale. Ce n'est certes pas parce que je n'en parle pas que j'en sous-estime toute la valeur et toute l'importance.

J'ai exposé, dans le discours que j'ai prononcé l'année passée devant cette Assemblée, les raisons pour lesquelles, à mon sens, une partie de ces ressources supplémentaires devraient être accordées par l'intermédiaire d'un fonds international créé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Je ne voudrais en rappeler qu'une seule aujourd'hui.

Si, demain, les programmes d'assistance technique étaient considérablement amplifiés, si la Banque internationale était en mesure de réaliser une oeuvre de financement de plus vaste envergure, si la Société financière était à même d'investir des capitaux sur une grande échelle, si des accords étaient réalisés sur un grand nombre de produits de base, si le Fonds spécial était en mesure d'accomplir son rôle fondamental en ce qui concerne l'établissement de l'infrastructure économique-sociale des pays insuffisamment développés, une oeuvre réellement constructive ne serait pas pour autant nécessairement accomplie.

Un orateur, au cours du débat général, a rappelé à l'attention de l'Assemblée générale l'excellent rapport rédigé par un groupe d'experts, nommés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur les "Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés". On peut y lire notamment, sous les paragraphes 36, 37 et 38, ces sages réflexions :

"Un progrès économique rapide est impossible sans une réadaptation pénible. Il faut abandonner des croyances anciennes, détruire de vieilles institutions sociales, briser des liens de caste, de race, de religion, et priver de la vie confortable sur laquelle ils comptaient un grand nombre de gens qui ne peuvent s'adapter au progrès. Très rares sont les sociétés qui acceptent toutes les conséquences d'un progrès économique rapide.

Le progrès économique rapide n'est possible que si, à tous les échelons, les dirigeants d'un pays - hommes politiques, éducateurs, ingénieurs, chefs d'entreprise, syndicalistes, prêtres, journalistes - souhaitent le progrès économique de leur pays et sont prêts à en accepter les conséquences, c'est-à-dire la création d'une société où soient éliminés les privilèges politiques et sociaux. En revanche, si la population trouve des chefs et si elle a la volonté de progresser, tous les problèmes de développement économique peuvent recevoir une solution. On ne saurait trop insister sur le fait que le peuple se règle sur les classes dirigeantes. Si les dirigeants sont réactionnaires, égoïstes et corrompus, le peuple est découragé et semble manquer d'esprit d'initiative. Mais si les dirigeants gagnent la confiance du pays, montrent qu'ils peuvent s'attaquer vigoureusement aux privilèges et aux inégalités choquantes, ils peuvent inspirer au peuple un enthousiasme pour le progrès auquel rien ne résistera."

Ces réformes de structure absolument indispensables devraient être opérées - cela va de soi - dans le respect de la souveraineté des pays insuffisamment développés, mais leur réalisation pourrait être plus facilement suggérée par une organisation internationale, mieux à même de ménager les susceptibilités nationales. C'est la principale raison pour laquelle mes collègues et moi avons recommandé, comme nos prédécesseurs, que le Conseil d'administration du Fonds soit composé paritairement des délégués des pays industrialisés et des représentants des pays insuffisamment développés.

L'aide aux pays insuffisamment développés se place, de toute évidence, sous trois impératifs d'ordre moral, politique et économique.

Impératif moral d'abord. Aucun d'entre nous, aucune personne ayant une conception élevée du respect dû à la personne humaine, ne peut accepter plus longtemps que les êtres humains soient divisés en deux catégories : une première, comprenant un tiers de l'humanité, qui seule aurait le droit de mener une vie décente, d'atteindre à un minimum de vie intellectuelle et spirituelle, de répondre à la vocation divine qui est la sienne, selon les conceptions de la plupart d'entre nous; et puis, une seconde catégorie, groupant les deux autres tiers de l'humanité, qui serait contrainte de vivre dans des conditions matérielles souvent pires que celles que l'on réserve dans les pays évolués aux animaux domestiques. Oui, je ne le sais que trop, la misère a été au cours des siècles le lot de la plus grande partie de l'humanité. Mais un élément nouveau apparaît aujourd'hui : les populations pauvres commencent à se rendre compte que leur situation peut être améliorée grâce aux techniques modernes et elles aspirent à mieux vivre. A notre époque, ne l'oublions pas, il n'y a presque plus de frontière entre les pays, presque plus de frontière entre les continents.

De cette situation découle tout naturellement l'impératif politique qui constitue pour nous une autre raison d'agir. Nous avons continuellement à la bouche les plus grands mots de démocratie, de liberté, de respect dû à la personne humaine. C'est sur ces valeurs sûres que nous entendons, à juste titre, bâtir la civilisation du monde, parce que c'est la seule civilisation qui nous paraisse valable, la seule qui soit digne de la personne humaine. Mais nous demandons-nous suffisamment souvent quelle résonance peut avoir pareil langage aux oreilles de ces centaines de millions d'êtres humains qui n'ont jamais connu la liberté et auxquels la civilisation que nous voulons faire triompher, loin d'établir des conditions de vie compatibles avec le respect dû à leurs personnes, ne leur a apporté jusqu'à présent que famine, maladie, ignorance et désespoir? N'est-il pas tragique de devoir poser cette question, mais ne serait-il pas plus tragique encore de la laisser sans réponse, alors que nous avons justement en mains tous les éléments de la décision?

De toute évidence, il ne pourra jamais y avoir de paix réelle dans le monde tant qu'existeront des différences aussi marquées que celles qui existent actuellement entre peuples riches et peuples pauvres, surtout que - loin de s'atténuer - elles ont, au contraire, tendance à s'aggraver. Peut-on raisonnablement admettre que le tiers de l'humanité dispose de quelque 85 pour 100 du revenu mondial, laissant aux deux autres tiers les 15 pour 100 restants? Si nous devons douter un seul instant de ce qu'une répartition aussi inégale du revenu mondial porte en soi le germe de graves perturbations et constitue un danger permanent pour la paix du monde, il suffirait pour nous en convaincre de jeter un coup d'oeil sur la presse quotidienne. Où se trouvent situés, depuis la fin de la guerre, les principaux foyers de troubles dans le monde, sinon dans ces régions où la misère et le manque d'espérance constituent le principal aliment à toutes agitations?

Mais si ces impératifs d'ordre moral et politique plaident principalement en faveur des pays insuffisamment développés, il existe un impératif économique que les pays industrialisés auraient tort de négliger et qui allie à leur devoir leurs propres intérêts. Grands consommateurs de matières premières dont les pays insuffisamment développés sont les principaux producteurs, ils ont tout avantage à se les procurer en plus grande quantité. Grands exportateurs de produits industrialisés, il est de leur intérêt de s'assurer de nouveaux marchés d'exportation, plutôt que de se disputer, au prix d'une concurrence de plus en plus sévère, les seuls marchés existants.

En somme, les nations riches rencontrent aujourd'hui, à l'échelle internationale, un problème qu'elles ont eu déjà à résoudre sur le plan national au cours de leur histoire. Les progrès mêmes de leur développement les ont amenées à répartir plus équitablement le revenu national et cette redistribution a été un puissant stimulant du progrès économique par l'accroissement du pouvoir d'achat de larges couches de population. La meilleure distribution de la richesse qui résulterait de la mise en valeur des pays insuffisamment développés élargirait progressivement l'assiette économique du monde et aurait sur les économies les mêmes effets favorables que ceux qui se sont produits sur le plan national, mais cette fois à une échelle beaucoup plus vaste. L'importance des marchés qui pourraient être ouverts est tellement grande qu'une politique audacieuse de mise en valeur de ces territoires pourrait donner au monde, dans un avenir rapproché, une activité

économique et une prospérité jusqu'à présent inconnues. Les récessions, qui constituent un redoutable fléau social, et l'équilibre financier international que l'on cherche vainement à mettre sur pied sous l'angle trop étroit des échanges entre les pays riches, pourraient trouver dans cette politique des éléments de solution décisive et durable.

Ceux qui croient qu'il sera possible de consacrer du jour au lendemain une grande partie des économies résultant du désarmement à la mise en valeur des pays insuffisamment développés, témoignent, à mon sens, d'une grave méconnaissance du processus de développement de ces régions. On a souvent comparé l'oeuvre que devrait réaliser le Fonds spécial dans la mise en valeur des pays insuffisamment développés à celle du Plan Marshall de relèvement des pays européens éprouvés par la guerre. Nous avons nous-mêmes fait cette comparaison au paragraphe 14 de notre rapport, tout en soulignant tout ce qui l'en différenciait. Si, au lendemain de la guerre, les pays européens ont été capables d'absorber en quatre années, sous forme de dons et de prêts à faible intérêt, 13.500.000.000 de dollars - soit plus de 3 milliards par an - qui leur ont été accordés si généreusement par les Etats-Unis, c'est parce qu'il y avait dans ces pays des ingénieurs, des techniciens, une main-d'œuvre qualifiée, et que, malgré les destructions causées par la guerre, la plus grande partie des routes, des chemins de fer, des canaux, des centrales électriques, avait pu être préservée. Rien de tel n'existe dans les pays insuffisamment développés et nous savons tous que ce n'est pas en quelques jours que l'on pourra construire des routes, des chemins de fer, des barrages; que ce n'est pas en quelques années que l'on constituera un capital de santé ni que l'on formera les techniciens, les artisans, les contremaîtres, les ouvriers qualifiés qui, dans les pays industrialisés, apprennent leur métier de génération en génération.

C'est la grande vérité qui se trouve à la base du plan français présenté par M. Edgar Faure à Genève : un désarmement massif et rapide risque de provoquer une crise économique grave si une conversion des activités des Etats producteurs de matériel de guerre n'était pas simultanément - et je serais tenté, pour ma part, d'ajouter : préalablement - organisée. C'est pourquoi la constitution du Fonds spécial, avant le désarmement, m'a toujours paru être une nécessité, non seulement pour les raisons morales et politiques que j'ai exposées, mais également au point de vue économique. Le jour où des économies suffisantes auront été réalisées dans

la voie du désarmement mondial sous contrôle international, on pourrait les apporter beaucoup plus aisément à un fonds spécial dont le mécanisme aurait été rodé et qui aurait été en mesure de préparer plans et programmes, d'assurer la formation d'une certaine main-d'oeuvre qualifiée et d'instaurer le début de cette infrastructure économique-sociale indispensable à la mise en valeur des pays insuffisamment développés.

Lorsque je plaçais la cause du Fonds spécial dans les capitales des pays industrialisés, j'ai eu habituellement à répondre à trois sortes d'objections :

D'abord, tout en trouvant trop élevé le montant de la cotisation que j'indiquais, certains gouvernements mettaient en doute la possibilité de faire quelque chose de valable dans les pays insuffisamment développés avec un montant de 250 millions de dollars, même si pareil montant était annuellement renouvelé. Dois-je rappeler que le Fonds spécial ne constitue pas à lui seul le remède à tous les maux et qu'il ne représente que le dernier maillon indispensable qui viendra s'ajouter à la chaîne déjà longue des réalisations de l'Organisation des Nations Unies. La contribution du Fonds spécial à l'établissement de l'infrastructure permettra une intervention plus efficace des techniciens de l'assistance technique et des institutions spécialisées, la mobilisation des ressources internes des pays insuffisamment développés, et suscitera des occasions d'investissements rentables susceptibles de favoriser les interventions de la Banque internationale et les placements du capital privé. L'action conjuguée de ces différents facteurs pourrait représenter plusieurs fois - dix fois peut-être - les moyens d'action du seul Fonds spécial. Pour le reste, nous n'avons pas caché dans notre rapport que si pareil montant pouvait répondre aux besoins des pays insuffisamment développés pendant les premières années de l'activité du Fonds, dans la suite ses opérations connaîtraient beaucoup plus d'ampleur et nécessiteraient, dès lors, des contributions plus importantes. Ce n'est qu'après un certain nombre d'années que l'activité du Fonds tendrait à diminuer en raison même de la constitution d'un capital interne dans les pays insuffisamment développés qui s'effectuerait parallèlement à leur développement économique.

Il m'a été dit aussi que l'opinion publique des pays industrialisés n'accepterait pas de soutenir les gouvernements dans leur action. Encore que, à mon sens,

ce soit aux gouvernements qu'il appartienne d'indiquer à l'opinion publique la voie à suivre plutôt que d'attendre d'elle les indications, je ne crois pas que l'opinion publique des pays industrialisés ne soit pas en mesure de comprendre la gravité du problème et d'accepter toutes les mesures susceptibles de le résoudre. Chaque fois que je me suis efforcé d'éclairer l'opinion publique de mon pays, j'ai constaté que la seule explication de son apparente indifférence se trouvait dans sa complète méconnaissance des éléments du problème. Ces éléments une fois portés à sa connaissance, elle s'indignait de ce que des mesures n'aient pas encore été prises pour porter remède à cette situation.

Enfin, il m'a été conseillé de ne pas brusquer les événements, de laisser s'écouler encore quelques années, le temps arrangeant bien des choses et pouvant même permettre la constitution d'un Fonds spécial.

En étudiant l'histoire, j'ai toujours été impressionné par le fait que bien des régimes, que bien des civilisations auraient pu subsister s'ils avaient pu réaliser à temps les réformes nécessaires. Mais, lorsque les mesures furent prises, il était chaque fois trop tard. Je suis convaincu que nous nous trouvons aujourd'hui à un pareil moment de l'histoire, devant une situation qui appelle des réformes et qui nous convie à repenser les notions que nous avons de la solidarité internationale. Je suis persuadé que nous vivons pour l'instant des années capitales dans l'histoire du monde et que nous serons amenés à regretter demain de les avoir laissé s'écouler sans avoir pris à temps les mesures qui s'imposent. Et je voudrais tant parvenir à vous faire partager ma conviction !

Il n'y a pas aujourd'hui un seul discours d'un homme d'Etat, envisageant la situation internationale dans son ensemble, qui ne comporte un passage consacré au problème de la mise en valeur des pays insuffisamment développés et à l'urgence de lui apporter une solution. C'est là le grand problème de l'heure, entend-on partout dire et répéter. Alors, pourquoi ne pas passer aux actes, pourquoi toujours remettre à demain une décision que, nous le savons tous, nous serons tout de même amenés à prendre un jour et qui, à mon estime, n'est nullement au-dessus des possibilités financières et économiques actuelles des pays industrialisés?

Telles sont les raisons pour lesquelles je me suis attaché corps et âme à la mission que l'Assemblée générale a bien voulu me confier. Je crois être en droit d'affirmer que je n'ai ménagé ni peine ni fatigue et que j'ai fait tout ce qui était



en mon pouvoir pour la mener à bien. Dans les moments de découragement que j'ai pu connaître, je pensais à ce que déclarait un jour dans cette Assemblée le représentant d'un grand pays d'Asie : "Je parle ici, disait-il, au nom de centaines de millions d'êtres humains qui naissent dans la misère, qui vivent dans la misère et qui meurent dans la misère". Je regrette d'avoir pu faire si peu pour soulager cette immense détresse du monde et c'est ce qui explique sans doute l'amertume de mes propos d'aujourd'hui.

A la question que m'ont posée si souvent certains d'entre vous : "Pensez-vous que le Fonds spécial naîtra un jour?", je réponds sans hésiter : oui. Le seul souhait que j'exprime en terminant c'est que, lorsque cette décision sera prise par l'Assemblée générale, il ne soit pas trop tard !

-----